



Feurs, le 29 mars 2023

Monsieur le Directeur du CHF,

Nous avons appris vendredi 24 mars que vous avez pris la décision de fermer le service des urgences du site de Feurs (urgences, UHCD, SMUR) à partir du 3 avril prochain.

Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les instances représentatives de l'établissement (CSE, CME, Conseil de surveillance) doivent être consultées.

En effet, l'article 4 du décret n°2022-858 du 7 juin 2022 précise que le CSE doit être consulté sur les points suivants :

« **1- L'organisation interne de l'établissement**

2- Projets de réorganisation de service

3 – Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail des agents. »

Nous comprenons la difficulté de la situation liée au bouleversement engendré par la loi RIST, et plus particulièrement son impact sur les ressources médicales disponibles pour assurer la continuité des soins, qui nécessite une réflexion sur la réorganisation de nos services de soins.

Néanmoins, il apparaît inconcevable que cette réorganisation se déroule dans le cadre précipité et inadapté que vous préconisez.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'une part, de mettre en place le calendrier de consultation des instances représentatives avec la présentation d'un projet de réorganisation afin d'être en mesure d'émettre un avis éclairé.

D'autre part, pour permettre de tenir ce calendrier, nous réitérons notre volonté d'engager une réflexion sérieuse sur la possibilité de maintenir une ligne sur Feurs permettant un accueil aux urgences.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Hervé PERRET

Secrétaire CGT CH Forez